

SERVICE DE RECHERCHE D'UNIFOR

# OBSERVATIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

*Une analyse mensuelle des derniers indicateurs du marché du travail*  
Février 2024



**UNIFOR**  
theUnion | lesyndicat  
Le 8 mars 2024

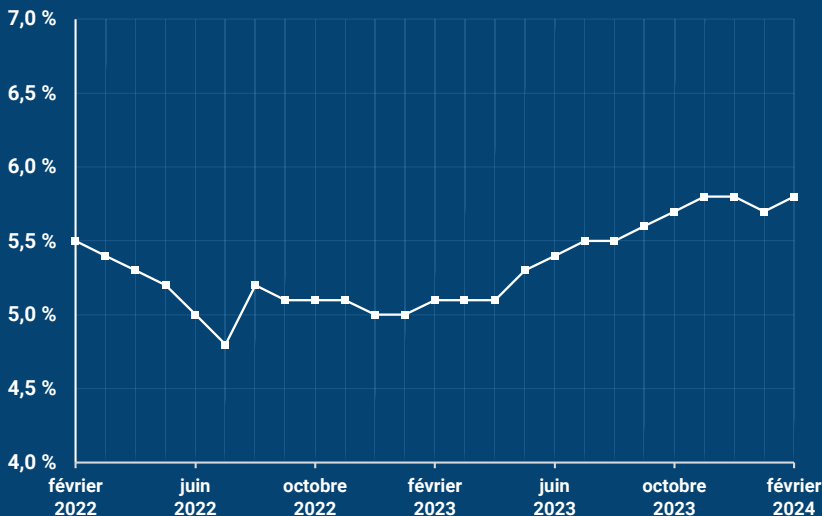
# Statistiques nationales

À l'instar du mois de janvier, le marché du travail canadien a enregistré une hausse de 40 700 emplois en février, soit 0,2 %. Cependant, alors que la population en âge de travailler continue de croître à un rythme plus rapide, le taux de chômage a augmenté de 0,1 point de pourcentage pour atteindre 5,8 % après une légère baisse en janvier. La croissance de l'emploi du mois dernier est principalement attribuable à une hausse du nombre de travailleuses et travailleurs indépendants, le chiffre global ayant grimpé de 38 300. Le nombre de travailleuses et travailleurs du secteur public a également augmenté de 18 800, bien qu'une perte de 16 400 emplois soit venue contrebalancer cette hausse.

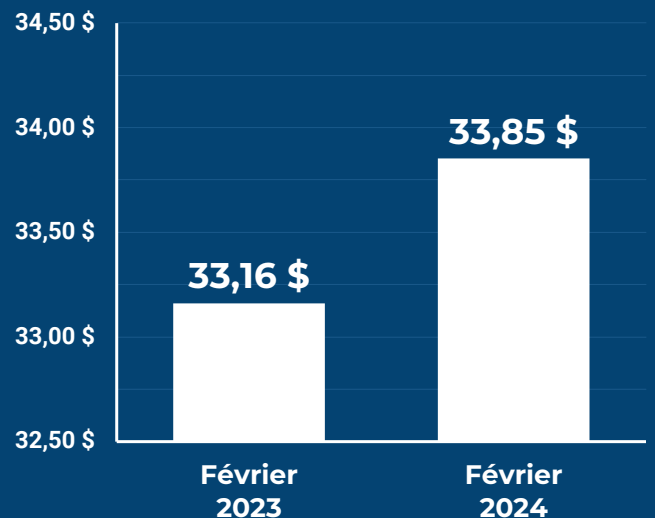
Après une augmentation de 0,9 % en janvier, la croissance des salaires a connu un ralentissement en février, augmentant de 0,2 %. D'une année à l'autre, les salaires ont augmenté de 5,0 %, bien qu'il s'agisse d'une hausse de 2,1 % une fois corrigée en fonction de l'inflation. Le pourcentage de travailleuses et travailleurs couverts par une convention collective a légèrement diminué en février (-0,2) et s'établit désormais à 30,3 % à l'échelle nationale.

	Moyenne sur 5 ans févr. 2018 à févr. 2022	Février 2023	Janvier 2024	Février 2024	Variation annuelle (var. ann.)	Variation mensuelle (var. mens.)
Emploi total <sup>1</sup>	19 010 560	20 034 900	20 362 200	20 402 900	368 000 1,8 %	40 700 0,2 %
Taux de chômage (%) <sup>2</sup>	6,3	5,1	5,7	5,8	0,7	0,1
Taux de participation (%) <sup>3</sup>	65,7	65,7	65,3	65,3	-0,4	0,0
Taux de syndicalisation (%) <sup>4</sup>	30,5	31,0	30,5	30,3	-0,7	-0,2
Salaire horaire moyen <sup>5</sup>	29,38 \$	33,16 \$	34,75 \$	34,82 \$	5,0 %	0,2 %
Salaire horaire moyen réel <sup>6</sup>	32,96 \$	33,16 \$	33,78 \$	33,85 \$	2,1 %	nd

## Taux de chômage



## Salaire horaire moyen réel



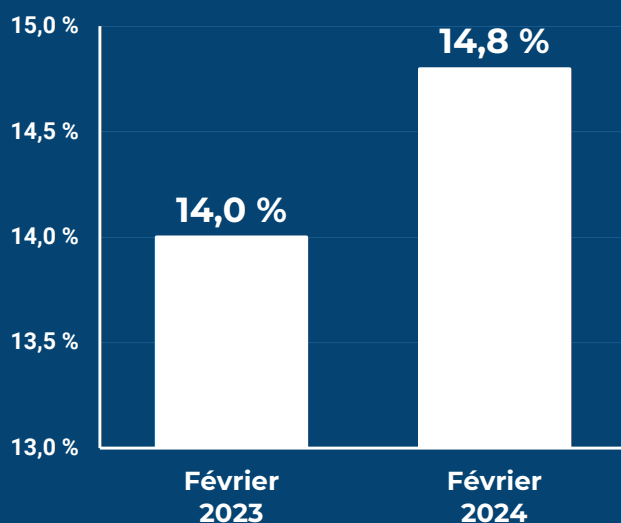
# Indicateurs nationaux de précarité

Bon nombre des indicateurs de précarité d'Unifor sont demeurés stables en février, les taux de sous-utilisation et de sous-emploi et le nombre de personnes occupant plusieurs emplois n'ayant pas changé, tandis que le nombre de travailleuses et travailleurs temporaires a connu une légère augmentation (+0,1). Toutefois, ces chiffres ne reflètent pas précisément les impacts sexospécifiques persistants de la

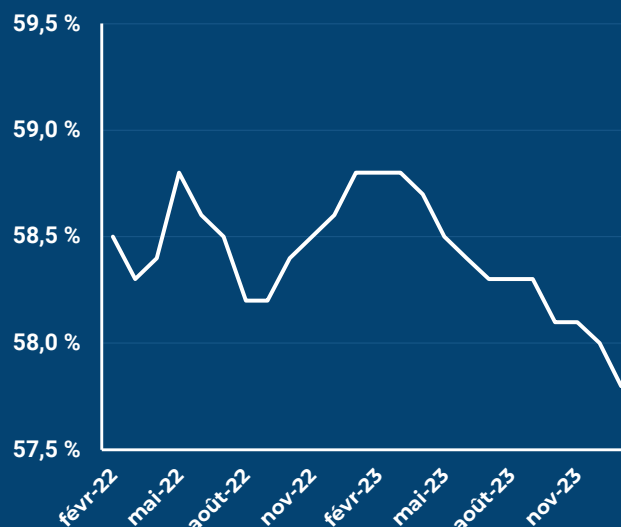
	Févr. 2023	Janv. 2024	Févr. 2024	Var. ann.	Var. mens.
Taux d'emplois à temps partiel (%) <sup>7</sup>	18,9	19,1	19,0	0,1	-0,1
Emplois à temps partiel involontaire (%) <sup>8</sup>	39,9	38,9	39,6	-0,3	0,7
Taux de sous-utilisation (%) <sup>9</sup>	7,3	8,4	8,4	1,1	0,0
Taux de sous-emploi (%) <sup>10</sup>	14,0	14,8	14,8	0,8	0,0
Personnes occupant plusieurs emplois (%) <sup>11</sup>	5,7	5,4	5,4	-0,3	0,0
Détenteurs d'emplois temporaires (%) <sup>12</sup>	10,6	10,1	10,2	-0,4	0,1
Occasionnel/autre (%)	3,1	3,2	3,2	0,1	0,0
Temporaire/à contrat (%)	6,3	5,7	5,9	-0,4	0,2
Saisonnier (%)	1,1	1,2	1,1	0,0	-0,1
Incidence des bas salaires (%) <sup>13</sup>	18,9	19,4	22,5	3,6	3,1
Écart salarial entre les genres <sup>14</sup>	4,96 \$	4,69 \$	4,78 \$	-3,6 %	2,0 %
NEEF (x 1 000) <sup>15</sup>	687,4	843,2	761,2	10,7 %	-9,7 %

détérioration des conditions de travail. Dans l'ensemble, le taux d'emploi des femmes a diminué légèrement depuis le début de 2023, passant de 58,8 % à 57,8 % le mois dernier (voir le graphique ci-dessous). Le taux de sous-emploi chez les femmes continue d'être nettement plus élevé (17,0 %) que chez les hommes (12,8 %). Après avoir légèrement diminué au cours du premier semestre de 2023, l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'est creusé et se rapproche du niveau record de 4,96 \$ observé en février dernier.

## Taux de sous-emploi



## Taux d'emploi des femmes





# Statistiques régionales continués

## Atlantique

	Févr. 2023	Févr. 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	1 202 000	1 246 200	44 200 3,7 %	5 000 0,4 %
Taux de chômage (%)	6,9	7,2	0,3	-0,3
Taux de participation (%)	60,8	61,5	0,7	-0,1
Taux de syndicalisation (%)	33,2	32,7	-0,5	0,2
Salaire horaire moyen	28,92 \$	30,50 \$	5,5 %	0,2 %
Salaire horaire moyen réel	28,92 \$	29,65 \$	2,5 %	nd



## Québec

	Févr. 2023	Févr. 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	4 492 900	4 533 200	40 300 0,9 %	8 800 0,2 %
Taux de chômage (%)	4,1	4,7	0,5	0,2
Taux de participation (%)	65,0	64,7	-0,3	0,2
Taux de syndicalisation (%)	39,5	38,9	-0,6	-0,4
Salaire horaire moyen	32,38 \$	33,45 \$	3,3 %	0,4 %
Salaire horaire moyen réel	32,38 \$	32,52 \$	0,4 %	nd



## Ontario

	Févr. 2023	Févr. 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	7 863 800	7 944 400	80 600 1,0 %	6 700 0,1 %
Taux de chômage (%)	5,2	6,5	1,3	0,3
Taux de participation (%)	65,6	64,9	-0,7	0,1
Taux de syndicalisation (%)	26,9	26,0	-0,9	-0,1
Salaire horaire moyen	34,00 \$	36,03 \$	6,0 %	-0,3 %
Salaire horaire moyen réel	34,00 \$	35,03 \$	3,0 %	nd



# Statistiques régionales continués

## Prairies

	Févr. 2023	Févr. 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	3 706 000	3 837 900	131 900 3,6 %	14 400 0,4 %
Taux de chômage (%)	5,4	5,7	0,2	0,1
Taux de participation (%)	69,0	68,8	-0,2	0,1
Taux de syndicalisation (%)	28,7	27,6	-1,1	-0,6
Salaire horaire moyen	33,07 \$	34,22 \$	3,5 %	0,8 %
Salaire horaire moyen réel	33,07 \$	33,26 \$	0,6 %	nd



## Colombie-Britannique

	Févr. 2023	Févr. 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	2 770 300	2 841 200	70 900 2,6 %	5 900 0,2 %
Taux de chômage (%)	5,0	5,2	0,1	-0,3
Taux de participation (%)	65,4	65,0	-0,3	-0,2
Taux de syndicalisation (%)	31,0	30,8	-0,2	0,0
Salaire horaire moyen	34,12 \$	36,46 \$	6,9 %	0,6 %
Salaire horaire moyen réel	34,12 \$	35,45 \$	3,9 %	nd



# Salaires horaires par industrie

Croissance des salaires nominaux par rapport aux salaires corrigés de l'inflation

Industrie	Février 2023	Février 2024	Variation annuelle	Variation corrigés de l'inflation
Agriculture	22,86 \$	24,71 \$	8,1 %	3,1 %
Foresterie	32,89 \$	34,77 \$	5,7 %	2,7 %
Mines, pétrole et gaz	49,94 \$	49,74 \$	-0,4 %	-3,3 %
Services publics	48,95 \$	51,66 \$	5,5 %	2,5 %
Construction	35,06 \$	36,91 \$	5,3 %	2,3 %
Fabrication de biens durables	33,58 \$	34,78 \$	3,6 %	0,7 %
Fabrication de biens non durables	32,08 \$	34,08 \$	6,3 %	3,2 %
Commerce de gros	34,66 \$	36,41 \$	5,0 %	2,1 %
Commerce de détail	22,93 \$	23,82 \$	3,9 %	1,0 %
Transport et entreposage	31,25 \$	32,48 \$	3,9 %	1,0 %
Finances et assurances	42,08 \$	43,79 \$	4,1 %	1,2 %
Services immobiliers, de location et de location à bail	32,85 \$	35,98 \$	9,5 %	6,1 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	43,68 \$	46,24 \$	5,8 %	2,8 %
Soutien aux entreprises, aux bâtiments et autres	25,80 \$	27,12 \$	5,1 %	2,2 %
Services éducatifs	38,18 \$	39,06 \$	2,3 %	-0,5 %
Soins de santé et assistance sociale	31,14 \$	33,27 \$	6,8 %	3,7 %
Information, culture et loisirs	31,73 \$	31,47 \$	-0,8 %	-3,7 %
Hébergement et services de restauration	19,32 \$	20,70 \$	7,1 %	4,0 %
Autres services	28,13 \$	29,60 \$	5,2 %	2,2 %
Administration publique	42,21 \$	44,55 \$	5,5 %	2,5 %

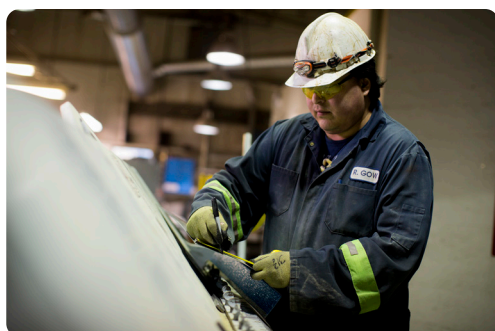
Grâce à une baisse de l'inflation le mois dernier, la croissance des salaires réels dans un certain nombre d'industries a été nettement positive en février. Corrigés en fonction de l'inflation, les salaires réels sont maintenant supérieurs de 4 % dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, bien que les salaires dans cette industrie continuent d'être les plus bas de l'économie. D'autres secteurs à bas salaires, comme le commerce de détail (+1,0 %) et l'agriculture (+3,1 %), ont également observé une croissance positive des salaires réels d'une année à l'autre.

Les gains d'emploi en février se concentraient surtout dans le secteur des services (+46 900), en particulier les services d'hébergement et de restauration (+26 200). Une baisse dans le secteur de la production de biens (-6 300), notamment dans le secteur manufacturier (-13 900), est venue contrebalancer légèrement ces gains.

# Gains et pertes mensuels d'emplois par industrie et par secteur

Variation de l'emploi par industrie et par secteur, de janvier 2024 à février 2024

SECTEUR DE LA PRODUCTION DE BIENS	-6 300	
Agriculture	-6 000	
Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz		3 900
Services publics	-700	
Construction		10 500
Fabrication	-13 900	
SECTEUR DES SERVICES		46 900
Commerce de gros et de détail	-16 800	
Transport et entreposage		9 400
Finance, assurances, services immobiliers et de location		3 200
Services professionnels, scientifiques et techniques		17 900
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	-13 200	
Services d'enseignement	-17 000	
Soins de santé et assistance sociale		8 200
Information, culture et loisirs		9 400
Services d'hébergement et de restauration		26 200
Autres services (sauf les administrations publiques)		10 800
Administrations publiques		8 800





# NOTES

1. L'emploi total comprend toutes les personnes en âge de travailler (15 ans et plus) qui sont actuellement employées. Corrigé des variations saisonnières.
2. Le taux de chômage exprime le pourcentage de Canadiennes et Canadiens en âge de travailler qui sont au chômage et qui cherchent activement du travail. Il n'inclut pas les chômeurs qui ne sont pas actuellement à la recherche d'un emploi ou qui sont sans emploi de façon permanente, et qui sont donc considérés comme étant en dehors du marché du travail. Corrigé des variations saisonnières.
3. Le taux de participation exprime le pourcentage de tous les Canadiens et Canadiennes en âge de travailler qui participent au marché du travail, y compris les personnes ayant un emploi et les chômeurs (à la recherche active d'un emploi). Corrigé des variations saisonnières.
4. Le taux de syndicalisation comprend les travailleuses et travailleurs qui sont membres d'un syndicat ainsi que ceux qui sont non syndiqués mais couverts par les modalités d'une convention collective.
5. Le salaire horaire moyen est calculé à partir des salaires ou traitements habituels déclarés par les employés pour leur emploi principal.
6. Le salaire horaire moyen réel corrige les salaires pour tenir compte de l'impact de l'inflation et est exprimé en dollars du mois correspondant de l'année précédente. Les données de l'indice des prix à la consommation n'étant pas disponibles pour le mois en cours avant la publication des résultats de l'Enquête sur la population active, l'indice des prix à la consommation du mois précédent est utilisé pour estimer les salaires réels de la période en cours.
7. Le taux d'emplois à temps partiel mesure le pourcentage de tous les travailleurs et travailleuses salariés qui travaillent à temps partiel.
8. Le taux d'emplois à temps partiel involontaire mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs à temps partiel qui souhaitent un emploi à temps plein.
9. Le taux de sous-utilisation, ou R8, est utilisé par Statistique Canada pour mesurer la main-d'œuvre sous-utilisée. Il ajoute au taux de chômage ceux qui attendent un rappel ou des réponses, les mises en chantier à long terme, les travailleuses et travailleurs découragés (ceux qui n'ont pas cherché parce qu'ils pensaient qu'aucun emploi n'était disponible) et une partie des travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaires.
10. Le taux de sous-emploi mesure le pourcentage de Canadiennes et Canadiens qui veulent travailler mais qui ne peuvent pas trouver un emploi convenable ou qui ne disposent pas de systèmes de soutien adéquats leur permettant de se lancer dans la recherche d'un emploi. Il mesure donc l'ampleur réelle de la sous-utilisation de la main-d'œuvre au Canada. Le taux de sous-emploi ajoute au taux de chômage tous les travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire et les personnes aux limites de la population active (c'est-à-dire celles qui voulaient travailler mais qui n'ont pas pu chercher activement un emploi en raison de circonstances atténuantes).
11. Le taux de cumul d'emplois mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs salariés qui occupent deux emplois ou plus.
12. Le taux de titulaires d'emplois temporaires mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs salariés dont l'emploi est temporaire.
13. L'incidence des bas salaires est exprimée en pourcentage des salariés horaires qui gagnent moins des deux tiers du salaire horaire médian. Cette mesure est une norme largement acceptée pour déterminer le seuil de faible revenu.
14. L'écart de rémunération entre les sexes mesure la différence moyenne de revenu entre les hommes et les femmes qui gagnent un salaire horaire. Un écart positif indique que les hommes gagnent, en moyenne, plus que les femmes.
15. La catégorie des NEEF mesure le nombre de Canadiens âgés de 15 à 29 ans qui ne sont pas actuellement en emploi, aux études ou en formation.





**unifor**  
theUnion | lesyndicat

*[www.unifor.org](http://www.unifor.org)*